

Vérités du 1^{er} Février 1913.

Le crime des jaunes.

L'affaire Durand – Vannequé démasqué.

La Cour de cassation a reconnu l'innocence de Durand, malgré les efforts de la Compagnie Transatlantique qui avait mis tout en oeuvre pour obtenir sa condamnation et empêcher la révision du procès, escomptant briser l'organisation syndicale.

L'arrêt qui innocentait Durand couvrait en même temps les agissements criminels des Ducrot, Delarue, Fouques et consorts, du fait qu'il remettait la révision du procès à l'aléa de sa guérison ; cela revenait à dire que ces bandits pouvaient jouir en paix de leurs infâmes machinations, puisque notre infortuné camarade est incurable et ne recouvrera jamais la raison que lui a fait perdre l'odieux verdict qui restera dans l'histoire comme une flétrissure pour la justice bourgeoise, au service de la puissante Compagnie.

Il est nécessaire aujourd'hui de signaler à tous le rôle ignoble qu'ont joué certains individus dans cette sinistre tragédie.

Au lendemain de la rixe entre alcooliques où Dongé trouva la mort, un être abject se servit du tragique dénouement pour en tirer profit. Il se mit à la disposition des Ducrot pour égarer l'opinion publique, dénaturer les faits et influencer par anticipation sur la décision des jurés. Un ministre a déclaré que le délit relevait du Tribunal correctionnel et que la peine applicable ne pouvait dépasser deux ans de prison.

Cela ne faisait pas l'affaire de Vannequé, qui s'épuisait en vain, depuis un certain temps déjà, à monter des syndicats jaunes et qui ne voyait pas le succès couronner ses efforts de renégat de la classe ouvrière.

Le lendemain de la rixe du Quai d'Orléans, Durand était mandé à l'hôtel de ville par le maire, M Génestal, en même temps que Vallin, du Bâtiment, et Buray, de la Métallurgie, et c'est par M Génestal qu'il apprit qu'une rixe avait eu lieu la veille au soir entre ouvriers charbonniers excités par l'alcool.

L'après-midi du même jour, c'était le Samedi 10 Septembre 1910 - Durand fut convoqué par M Ducrot qui l'engagea à faire cesser la grève, le menaçant, s'il ne lui obéissait pas, de le rendre responsable de la mort de Dongé et lui disant textuellement : « Prenez garde, Durand, tout cela retombera sur votre tête ! » Ces propos furent tenus en présence de Brière, Herler, Porcher et Boyer (Gaston) qui faisaient partie de la délégation.

Toute l'affaire Durand est là.

Ducrot ne tarda pas à trouver des complices pour exécuter ses menaces et, dans la nuit qui suivit, Durand fut arrêté.

C'est à ce moment que Vannequé paraît.

Flanqué de son digne acolyte, Rabec, et escorté d'agents de police, il placarde nuitamment l'affiche suivante :

« *Union Corporative indépendante anti-révolutionnaire*
ASSASSINS ! »

Une douzaine d'assassins viennent de nous initier aux douceurs du syndicalisme révolutionnaire. Ces doux maîtres, futurs meneurs de la cité de justice, sont pour le moment de vulgaires clients de la Cour d'assises.

L'indignation soulevée par ce crime rouge est telle, que tous les citoyens honnêtes s'arment pour défendre leur vie continuellement en danger.

Ouvriers Français ! N'es- tu pas écoeuré de pareils procédés? Te laisseras-tu mener à coups de bottes, resteras-tu esclave sous la domination terroriste d'individus, dont plusieurs déjà ont les mains sanguinolentes?

Fiers de nos droits, nous crions justice!

On veut abolir la peine de mort pour les Liabeuf et autres Soleillant et la Rouge sociale tue les pères de familles dont le seul crime est de vouloir nourrir leurs enfants.

Les ouvriers conscients qui sont venus nous apporter le concours de leur protestation et s'enrôler sous notre drapeau depuis le crime du 9 Septembre, peuvent être assurés de la protection des lois.

Donger, syndiqué rouge, a été assassiné par ses frères! Belle famille! Jolie sociale! Trois enfants n'ont plus de père!

Le sang de la victime, la veuve et les orphelins crient vengeance!

Nous sommes l'intermédiaire de milliers de citoyens havrais qui crachent leur mépris à la face des hiboux rouges et de leurs séides qui ont accompli cette nocturne et honteuse besogne!

L'union corporative Indépendante anti-révolutionnaire saura venger leur victime. Rendez-vous à la Cour d'assises.

VENGEANCE! JUSTICE!

Par ordre :

Eug. Vannequé, ajusteur, président :

Pierre Rabec, ouvrier du port, vice-président.

« Par ordre », disent Vannequé et Rabec.

C'est sans doute aussi par ordre qu'ils entrèrent en relations avec les dirigeants de la Transatlantique pour échafauder l'accusation, dans laquelle ils introduisirent les témoignages que l'on sait?

Qui ne se rappelle cette accusation, aussi idiote qu'imbécile, qui consistait à vouloir prouver que Durand avait fait voter la mort de Dongé en assemblée des grévistes?

Accusation basée sur une décision supposée et que Vannequé lui-même, auteur de l'affiche citée ci-dessus, déclarait plus tard n'avoir pu être prise, car il l'aurait su, disait-il, ayant des informateurs à sa solde qui assistaient à toutes les réunions.

Alors, pourquoi l'affiche? Dans quel but?

L'accusation s'effondra en cassation. Trop tard, hélas! La raison du malheureux Durand n'ayant pu résister à une épreuve aussi effroyable.

C'est le même homme qui avait provoqué, par son affiche « Assassins ! » l'inculpation de complicité morale dirigée contre Durand qui déclare plus tard à la justice que Durand n'était et ne pouvait être rendu responsable du meurtre de Dongé.

Cet individu renferme toutes les qualités requises pour faire un parfait larbin des flibustiers de la finance et du capital. Infatué de lui-même, vaniteux à l'excès, incapable de juger froidement et sainement, ne possédant que juste assez d'intelligence pour tirer profit des services qu'il rend aux exploités de ses frères de classe, en voulant faire ressortir une valeur qu'il ne possède pas, tel est le triste individu qu'il est utile aujourd'hui de clouer au pilori de la classe ouvrière.